

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION COMPLEMENTAIRE DE SÉLECTION DES

MONITEURS EDUCATEURS DU 26 SEPTEMBRE 2019

Après examen des résultats de l'épreuve orale de la sélection et conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 20 juin 2007 fixant les modalités de sélection et de formation des **MONITEURS EDUCATEURS**

FORMATION INITIALE (VOIE DIRECTE) :

Est déclarée admise pour la rentrée de 2019-2020, par ordre alphabétique :

EMIEL Manon

FORMATION EN SITUATION D'EMPLOI :

sont déclarés admis pour la rentrée de 2019-2020, par ordre alphabétique :

GONNET Arthur
LOIVET Maryline
MEUNIER-DUBUISSON Cassandra

Isle, le 26 septembre 2019.

Le Directeur Général



Pierre VERNEUIL

Le Responsable du Pôle des Formations à
l'accompagnement socio-éducatif



Ludovic GERMANEAU

